



Genève, le 7 octobre 2025
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la santé et des mobilités

Chantiers à Genève: gouvernance renforcée, indemnisation simplifiée et accompagnement au changement des habitudes de mobilité des entreprises

Cent jours après l'Arrêté du Conseil d'Etat du 18 juin 2025, le dispositif renforcé de gestion des chantiers produit ses premiers résultats. Le département de la santé et des mobilités (DSM), avec ses partenaires, dresse un premier bilan et annonce des avancées concrètes sur l'indemnisation des commerçants ainsi que sur les mesures d'accompagnement aux entreprises.

1. Gouvernance et bilan des chantiers: des premiers ajustements concrets

Depuis le 18 juin, la plateforme de planification et de pilotage des chantiers (PPPCS) coordonne l'ensemble des maîtres d'ouvrage. Huit règles de planification des chantiers guident désormais les projets, en particulier éviter la superposition de chantiers sur les axes de report, garantir un espacement temporel entre les interventions, intégrer les synergies possibles et limiter l'exposition répétée des usagers.

Ce dispositif a déjà permis des ajustements notables:

- report du chantier de la Pallanerie de trois ans afin de coordonner les interventions de l'office cantonal des transports (OCT) et des SIG
- révision de la planification des interventions des SIG aux Eaux-Vives
- optimisation de méthodes de chantier: interruptions courtes au lieu de fermetures prolongées, allongement des journées de travail pour réduire la durée globale, aménagement temporaire de voies bus en remplacement de places de stationnement.

Les premiers retours confirment la lisibilité accrue de la gouvernance et une meilleure capacité de dialogue technique avec les maîtres d'ouvrage. Une directive formalisant le dispositif sera finalisée à l'automne, avec une première évaluation complète au printemps 2026.

2. Généralisation de la méthode d'indemnisation cantonale: accord entre le DSM, la Ville de Genève, SIG et les TPG

Les travaux publics entraînent souvent des baisses de fréquentation et des pertes de chiffre d'affaires pour les commerces directement impactés. Afin d'y répondre rapidement, un protocole d'accord a été signé le 1^{er} octobre par le DSM, la Ville de Genève, les Services industriels de Genève (SIG) et les Transports publics genevois (TPG).

Ce protocole prévoit la généralisation de la méthode d'indemnisation à l'amiable déjà utilisée avec succès par l'office cantonal du génie civil (OCGC) du canton de Genève. Cette méthode simple et rapide pour les demandeurs permet aux commerçants touchés par des chantiers de longue durée situés directement devant leur établissement de déposer une demande accompagnée de justificatifs. L'indemnité est calculée sur la base de la baisse du chiffre d'affaires, multipliée par le taux moyen de marge brute de l'entreprise.

Le dispositif sera testé dès décembre 2025 sur la suite du chantier de la rue de Carouge, pour une durée de sept mois. Un bilan sera établi fin juin 2026 afin d'homogénéiser la méthode et de proposer son extension à l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics.

3. Mesures d'accompagnement pour les entreprises: un dispositif global en cours de déploiement

Parallèlement, le DSM, les TPG, la Fondation des parkings et la Fondation Modus mettent en œuvre un concept global d'accompagnement des entreprises touchées par les chantiers. Ce dispositif vise à limiter l'impact économique des travaux, à faciliter la mobilité des entreprises et à promouvoir les déplacements multimodaux des collaborateurs.

Il comprend:

- une cartographie interactive "Chantiers impactant les mobilités", accessible en ligne, permettant aux entreprises de visualiser les zones de travaux, leurs impacts sur le stationnement et les livraisons, et d'adapter en conséquence leur organisation (Chantiers impactant les mobilités)
- des plans de mobilité d'entreprise personnalisés, via un parcours modulable: enquête gratuite avec le Toolkit de la Fondation Modus, accompagnement opérationnel avec la plateforme evomoov des TPG (compte ou chèque mobilité) et expertise approfondie avec des bureaux spécialisés. Les informations complémentaires sont disponibles ici: plansmobilités.ge.ch
- une offre intégrée des TPG et de la Fondation des parkings pour la gestion et l'optimisation du stationnement en entreprise, permettant de monétiser les places attribuées aux employés et de réinvestir ces revenus dans un compte mobilité individuel pour financer des solutions alternatives (abonnements TPG, vélo, autopartage)
- le développement du covoiturage, avec un partenariat DSM–Fondation Modus visant à coordonner les plateformes existantes et à préparer des lignes de covoiturage à haut niveau de service, dont un projet pilote sur l'axe Annecy–Genève prévu pour 2026.

En vue d'un recensement cantonal des places privées et afin d'agir de manière ciblée et d'identifier les zones prioritaires, la FER Genève soutient l'action menée par la Fondation des parkings.

Citations

"Cent jours après l'arrêté du 18 juin, nous disposons enfin d'une gouvernance claire des chantiers, d'un protocole d'indemnisation partagé et d'un dispositif global d'accompagnement des entreprises. C'est une étape décisive pour concilier la transformation de nos infrastructures et la protection de notre tissu économique", souligne Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du département de la santé et des mobilités.

"Le protocole signé est un signal fort. Il offre une solution de soutien indispensable pour les commerçants touchés et permet de réaliser les travaux dans un climat apaisé", ajoute Marjorie de Chastonay, conseillère administrative de la Ville de Genève.

"Nous avons pour objectif d'augmenter la part modale des transports publics et, plus généralement, des mobilités durables. Pour ce faire, nous aidons les entreprises à définir un plan de mobilité. Nous jouons un rôle de facilitateur des mobilités", explique Lionel Brasier, directeur général des Transports publics genevois.

"Pour la FER Genève, la priorité était de sortir en toute urgence de la situation chaotique que les travaux pour les réseaux thermiques structurants avaient entraînée, puis d'apporter une aide adaptée aux commerces impactés par ces travaux. Elle se félicite que ces deux points aient trouvé un écho favorable. Aujourd'hui, sa mission est de collaborer à la recherche de solutions pour optimiser le stationnement en entreprise et promouvoir l'adoption de plans de mobilité d'entreprise", explique Arnaud Bürgin, directeur général de la FER Genève.

"Les entreprises saluent le déploiement d'un dispositif d'accompagnement qui améliorera la planification et la coordination. Il ne faut pas que les chantiers prévus soient ensuite annulés, retardés, reportés au dernier moment. Les entreprises ont besoin de prévisibilité, de continuité", explique Pierre-Alain L'Hôte, président de la Fédération des métiers du bâtiment (FMB).

- Accès à la présentation

Pour tout complément d'information (médias uniquement): M. Marc-André Siegrist, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DSM, T. 079 623 38 18.